



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°4 - Développement économique. Attribution de deux bourses d'incubation au titre de l'année 2019.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, HIRIGOYEN Roland, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°4 - Développement économique.
Attribution de deux bourses d'incubation au titre de l'année 2019.

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Mes chers collègues,

Le dispositif des bourses d'incubation

Le dispositif des bourses d'incubation a été initié par l'Agglomération Côte Basque-Adour en 2006 dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et de ses actions en faveur de l'innovation. Entre 2006 et 2015, deux bourses d'un montant unitaire de 15 000 euros ont été attribuées annuellement à des projets hébergés par ESTIA Entreprendre.

En 2016, trois bourses de même montant avaient été attribuées.

Pour l'année 2017, le maintien du dispositif sur le périmètre du pôle Côte Basque-Adour avait été acté, et la Communauté d'Agglomération Pays Basque a alloué trois bourses au profit des projets Expateo (plateforme en ligne d'accompagnement des démarches d'expatriation), Lynxter (constructeur de solutions de fabrication additive) et Bric Aquaponic (conception de solutions de façade aquaponique intégrée au bâti).

En 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a alloué trois bourses au profit des projets Scale (matériaux biosourcés à partir d'écaillés de poissons), Juriactes (application de « legal tech » qui permet la réalisation automatique de documents et formalités juridiques) et I clean my Sea (dispositif intégré, innovant et participatif pour la lutte contre l'invasion des plastiques en mer).

Avant d'être soumises à délibération du Conseil permanent, l'octroi des bourses d'incubation a fait l'objet d'une première analyse par le Conseil technopolitain.

Pour les projets objets du présent rapport, l'analyse des dossiers a été assurée lors de la séance du 24 septembre 2019.

Ainsi, il est proposé de soutenir, au titre de l'année 2019, les deux projets suivants :

Le projet « Fibres dépolluantes pour l'amélioration de la qualité d'air intérieur des bâtiments »

Le projet est porté par Natacha KINADJIAN CAPLA, docteur en physico-chimie des matériaux, qui dirige depuis plus de 9 ans des projets sur la thématique de la qualité de l'air intérieur, ainsi que sur le développement de nouveaux matériaux.

La future société concevra et fabriquera des produits et des systèmes de purification de l'air afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments. Les problématiques étant souvent différentes en fonction des bâtiments et de leur environnement, elle réalisera également des études afin de proposer des solutions sur-mesure.

Les futurs produits seront développés à partir de la technologie mise au point et brevetée par Natacha KINADJIAN CAPLA pendant sa thèse : les fibres de dioxyde de titane.

L'entreprise vise à développer des produits (tissus, filtres) qui permettront de détruire les polluants et bactéries des intérieurs afin de les rendre plus sains. Le procédé de filage utilisé sera choisi selon les principes de l'éco-conception afin de réduire au maximum les consommations énergétiques et d'utiliser le moins de produits chimiques possibles en utilisant des solvants tels que l'eau.

La société s'adressera, tout d'abord, à un public de professionnels averti (fabricants de systèmes, maîtres d'ouvrage, gestionnaires de parcs immobiliers) (BtoB). Par la suite, une gamme de produits pourra être développée pour de la vente aux particuliers (BtoC).

Le projet se fera en collaboration avec des partenaires locaux avec lesquels les discussions sont déjà avancées : le CRPP (Bordeaux), l'IPREM (Pau), la plateforme CANOE (Lacq et Talence), NOBATEK/INEF4 (Anglet).

La bourse d'incubation permettra de financer, en partie, la première phase de développement qui est la montée en échelle du procédé de fabrication de la fibre (CRPP et plateforme CANOE) et la caractérisation de celle-ci (NOBATEK/INEF4, IPREM).

Le projet Arrosia

Né d'une interrogation sur l'impact culturel et environnemental des ressources disponibles inexploitées sur notre territoire, Arrosia est un bureau d'étude spécialisé dans la valorisation de sous-produits forestiers en produits naturels et durables pour l'industrie locale.

Le projet Arrosia a été imaginé par Camille SUAREZ, designer, pour répondre à la demande des acteurs de la filière gemme : « Trouver des débouchés au sous-produit dérivé de la résine de pin ». En mêlant l'innovation aux notions d'économie durable et de lien social, Camille SUAREZ a développé à partir de ce sous-produit, un nouveau matériau breveté, profitable aux activités locales et capable de renforcer au travers d'une économie circulaire, l'activité socio-économique du territoire.

Ce nouveau matériau est l'Écopin, une résine thermoplastique brevetée 100% biosourcée, substitut non toxique et compostable des résines pétro-sourcées, applicable pour l'industrie du composite, notamment dans les domaines d'activités stratégiques du territoire (construction durable, nautisme/sport de glisse et aéronautisme).

Le modèle économique d'Arrosia reposera sur une activité de conseil, en imaginant pour chacun de ses clients des solutions d'application des matériaux simplifiées, rentables et écologiques en les accompagnant jusqu'au développement et au design de leurs produits, ainsi que sur une activité de vente. En tant que fournisseur des matériaux qu'elle développe, Arrosia proposera un catalogue composé d'une gamme de produits dérivés de l'Écopin.

Entouré par un écosystème local disposant d'une expertise technique complémentaire au travail mené par Camille SUAREZ (Technopole Pays Basque, plateformes techniques, laboratoires de recherches, clients pilotes), les enjeux industriels du matériau nécessitent désormais un développement technique et commercial adapté aux attentes du marché. Jusqu'à maintenant autofinancé grâce au soutien de sa famille, Camille SUAREZ a besoin d'un soutien pour débiter les programmes de recherche et développement établis avec l'Ipem (Institut des Sciences Analytiques et de Physico-Chimie pour l'Environnement et les Matériaux) et Xylomat (laboratoire de l'UPPA, spécialisé dans les composites à base de bois et de ses dérivés) en vue de caractériser et d'améliorer les propriétés du matériau.

La bourse d'incubation lui permettra ainsi de poursuivre ses partenariats.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Toutes décisions relatives aux actes relevant de l'attribution des aides économiques de développement tel que prévu par les textes (aides à l'immobilier d'entreprises, aides à l'investissement, aides à l'innovation, avances remboursables...) »,

Au regard des enjeux de développement économique, de soutien à l'innovation et de l'avis favorable du Conseil technopolitain, le Conseil permanent est invité à approuver l'attribution d'une aide à l'incubation d'un montant unitaire de 15 000 € au profit des projets « Fibres dépolluantes pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur » et Arrosia.

Dans ces deux cas, la bourse sera versée aux porteurs de projet, les sociétés n'étant pas encore créées.

Le cas échéant, les subventions versées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque relèveront d'aides de minimis.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 47 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.
Publié le : 18 octobre 2019.